

## ARTICLE PRÊT À L'EMPLOI

**Sujet :** Bons réflexes à adopter et mise à jour des informations personnelles pour les étudiants

**Destination :** Intranet/Emailing/Newsletter



### Vous entrez dans l'enseignement supérieur ?

**Pensez à votre protection sociale ! Vous êtes maintenant autonome sur la gestion de votre santé !**

Cette année importante marque de nombreux changements notamment sur votre protection sociale que vous gérez maintenant en toute autonomie. Adoptez les bons réflexes pour être vite et bien remboursé !

### Les bons réflexes à adopter

Pour garantir la bonne prise en charge de vos frais de santé et être vite et bien remboursé, voici les bons réflexes à adopter :

- **Mettre à jour la carte Vitale** (une fois par an et à chaque changement de situation dans les bornes installées dans toutes les caisses d'assurance maladie ou en pharmacie). Cela garantit l'actualisation des données et facilite le remboursement des frais de santé.
- **Ouvrir un compte ameli** (sur l'appli Compte ameli ou sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)). Il permet de suivre ses remboursements, modifier ses informations personnelles et accéder à l'ensemble des services en ligne.
- **Remplacer le relevé d'identité bancaire (RIB)** de son parent par son propre RIB, une fois son compte ameli créé pour obtenir le remboursement de ses frais de santé.
- **Déclarer un médecin traitant** pour s'assurer d'un meilleur suivi médical. Il propose des soins adaptés et oriente l'étudiant vers un spécialiste si besoin. De plus, les soins sont mieux remboursés.
- **Adhérer à une complémentaire santé** pour compléter le remboursement de l'Assurance Maladie et diminuer le reste à charge.

[Pour en savoir plus](#)

### La mise à jour des informations personnelles

A chaque changement de situation, il est essentiel d'informer votre caisse d'assurance maladie et de mettre à jour vos informations personnelles pour bénéficier du suivi optimal de vos démarches de santé (changement de coordonnées postales ou bancaires, de nom, d'adresse mail, de numéro de téléphone...).

### Vous venez d'avoir 18 ans ?

Le passage à la majorité est une étape importante et il est synonyme d'évolution en passant du statut d'ayant droit à celui d'assuré : vous gérez désormais votre santé et n'êtes plus rattaché à vos parents.



Sur le [compte instagram @mes\\_tips\\_sante](#) de l'Assurance Maladie, trouvez toutes les infos pour prendre en main ta santé sans prise de tête !



Le [e-learning santé jeunes](#) est un outil d'autoformation ludique intégrant capsules vidéos, quiz et jeux pour te permettre d'acquérir des connaissances sur la Sécurité Sociale et faciliter tes démarches d'accès à la santé.

**Retrouvez l'ensemble des canaux d'information et de contact de l'Assurance Maladie**

[ameli.fr](https://www.ameli.fr) pour s'informer sur l'actualité, les droits et les démarches, les remboursements, la santé

Le [compte ameli](#) pour accéder à tous les services de son espace personnel

Le **3646** (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

En accueil de la [caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence](#)



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun